



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le **05 AVR. 2024**
ID : 032-253200240-20240327-2024_095-DE

DÉLIBÉRATION 2024-095

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **40**
Nombre de membres ayant donné procuration : **6**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **4**
Date de convocation : **20/03/2024**
Date d'envoi à la SP de condom : **05/04/2024**
Date de publication : **05/04/2024**
Votes contre :
Votes pour : **46**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET, Président.**

Présents : Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BEGUE Christophe, Mr BEZERRA Gérard, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mme CAZZOLA Camila, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DONA Edouard, Mr ESPIAU Joël, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mme MONGIS Nadine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr REMY Jean-Bernard, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène.

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr LUSSAGNET Wilfried remplacé par Mme CAZZOLA Camila, Mr MINIAYLO Pierre remplacé par Mr REMY Jean-Bernard,

Ayant donné procuration: Mme ESPERON Patricia a donné procuration à Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly a donné procuration à Mr BEZERRA Gérard, Mr FALTRAUER Franck a donné procuration à Mr RENARD Jean-Pierre, Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mme BRIANE Huguette, Mme TOURNIER Elisabeth a donné procuration à Mr AXMANN Roland, Mr KUTCHUKIAN Grégoire a donné procuration à Mr MELIET Nicolas

Absents excusés: Mr CAZZOLA Bruno, Mme DESPAX Nelly, Mme ESPERON Patricia, Mr FALTRAUER Franck, Mr GOURGUES Gérard, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mr ROZES Xavier, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme CLAVERIE Claudine (sans droit de vote), Mme CASTAINGTS Pierrette (sans droit de vote), Mr HAMICHE Amar (sans droit de vote).

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr CECEILLE Gérard, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr PIQUERMAL Vincent, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri.

Participants sans droit de vote : Mr DEMAY Stéphane, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mme BOURGEOIS Dominique, comptable, Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

Secrétaire de séance : Mr Christophe BEGUE.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le **05 AVR. 2024**

ID : 032-253200240-20240327-2024_095-DE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE L'EAU 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du S.A.T. Eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'inspecteur divisionnaire des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 4 avril 2024



Le Président,

Nicolas MELIET